L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 DECEMBRE 1878.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le Journal officiel du 19 [illegible] décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessus mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte (y compris la Nubie et le Soudan), Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Mexique; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du Golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, hollandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur à Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), et Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de P[illegible], de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront la double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

Bureau de la compagnie Levee Steam Cotton Press, — Nlle-Orléans, 5 décembre 1878. — A une élection tenue le 18 novembre par les actionnaires de cette compagnie, les membres dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour le service de l'année prochaine:

E. F. STOCKMEYER,
A. EIMER BADER,
E. GALLY,
JAMES A. LUSK,
E. M. O'BRIEN,
RAOUL JUMONVILLE,
J. C. DENIS.

Et à une réunion du Bureau des Directeurs, tenue aujourd'hui, J. C. Denis a été à l'unanimité réélu président, et Wm. S. B. Sevey, secrétaire.
8déc—3f

Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans—Bureau No 102, rue du Canal. Nouvelle Orléans, 7 décembre 1878. —Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année 1879, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 30 décembre 1878, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
G. LANAUX, Secrétaire.
8 déc—au 23 déc inc

Quartier-Général de l'Association de l'Armée du Tennessee, Division de la Louisiane — Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1878. — L'assemblée régulière de cette association aura lieu MARDI SOIR, 10 décembre, à 7 heures, dans la salle du "Mechanics' Institute."
Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre de JAS. LINGAN, Président.
J. C. Gobre, Secrétaire des Minutes.
8déc—3t

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1878.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque LUNDI 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.
N. LANDRY, Caissier.
6 déc—td

Banque du Sud—Nouvelle-Orléans, [illegible] novembre 1878.—L'élection des Directeurs de cette banque pour le service de l'année suivante aura lieu dans les bureaux de la banque, de midi à 1 heure, le 11 décembre 1878.
J. GARR, Caissier.
27 nov—jusq date

Contribuables délinquants pour les taxes de 1878.

Département des finances.

Hotel de Ville. Nlle-Orléans, 30 novembre 1878.

TOUTES les taxes de ville non payées pour 1878 sont exigibles le 31 mars 1878, et les délinquants sont par la présente respectueusement prévenus que le 15 décembre prochain l'intérêt au taux de 10 0/0 par an sera exigé à partir du 1er avril 1878, ensemble avec le prix de l'annonce et les frais de commis.
ALF. B. ISAACSON, Administrateur.
1erdéc—jusq 15

LOTERIE DE LA HAVANE.
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
Le 24 décembre 1878!!!
18,000 billets seulement!!!

1 Lot de $500,000
1 100,000
1 50,000
1 25,000
10 .. .. 10,000 chaque.
12 5,000
2.. 1,000

Pour prix des billets s'adresser à J. E. DE BOSENORN, 47 rue de Chartres, (Au premier).
10nov—1m—D Mar J

N. KUNTZ, CONFISEUR, Encoignure Canal et Carondelet.

AYANT fermé son salon de restaurant pour cause de réparation, prévient sa clientèle et le public en général, qu'il en fera la réouverture le Samedi 30 novembre courant, comme par le passé, à fournir pour bals, mariages, soirées et réceptions de tous genres ce que le marché offre de mieux. Le service ne laissera rien à désirer.
22nov—1m

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
86..........RUE CONTI..........86

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit, jusqu'ici il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et un cachet rouge avec les initiales A. W.

Lettres des soldats étrangers restant au Bureau de la Poste le 8 Déc. 1878.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Anastassiades Konst — Mango Gaetano
Barandiaran Manuel — Magazzu Juan
Barde Charles — Maleig Jean
Canon Michel — Marque Jean Pierre
Cesario Giuseppe — Montegardo Manuel
Common Jean — Muschio Leonardo
Delogue Luigi — Marie Jean Pierre
D'Aulos [illegible] — Nave Justin
Delavigne J Casimir — Plagne Ronaldo
Duffourchez Davis — Rosselino Bertrand
Fernandez José — Santemaun Pasquale
Post M N — Sikoti Antonio
Fuhelik Jean — Sole Jose
Fieldwell Frank J — Taverna Carlo
Garcia Libra no Napoleo — Taberle Jean
Garbe Antonio — Timé Pierre
Lavie Gabriel — Tuñanio Paolo
Letourneau A — Vecqua Cyrille
[illegible] Alfred — Vela Michel

LISTE DES DAMES.
[illegible]

A. S. BADGER, Maître de Poste.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, DE BIDWELL.

Dernière semaine. Le comédien irlandais populaire JOSEPH MURPHY, [illegible] Mardi, Mercredi et [illegible], décembre 8, 9 10 et 11. Le Grand drame de Murphy "KERRY GOW." JEUDI, 12 décembre [illegible]. VENDREDI 13 décembre—Bénéfice d'adieu de JOSEPH MURPHY, représentation de son nouveau drame Irlandais, SHAUN RHUE qui sera redonné la matinée du SAMEDI ainsi que le soir.
DIMANCHE 15 décembre—NICK ROBERTS HUMPTY-DUMPTY la troupe la plus grande et la plus complète de ce pays.
8 déc—

PALACE HALL, 185 RUE DU CANAL.

La huitième merveille du monde—l'Horloge du Hugle—sera exhibée au public [illegible] MARDI, 10 DÉCEMBRE.

Cette célèbre horloge ne doit pas être confondue avec l'horloge de Strasbourg. Le mécanisme en est bien plus compliqué et elle lui est supérieure sous bien des rapports. Reconnue par toute l'Europe et l'Amérique comme la plus SCIENTIFIQUE ET MERVEILLEUSE qui soit dans le monde.

Les portes seront ouvertes de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

Entrée, pour grandes personnes 25 cents.—Enfants, au-dessous de douze ans, 15 cents.
10déc—1m

L'UNION FRANÇAISE.
Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers et d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.
Par ordre du Conseil de Direction,
H. SALOMON, Secrétaire-trésorier.
3 nov—

LE Dr P. JEGOU
A l'honneur d'annoncer au public et à ses clients qu'il a établi sa résidence rue Villeré, 195, entre St-Philippe et Dumaine.
Consultations à la pharmacie de M. Braslié, encoignure Dauphine et St-Pierre, de 1 heure à 3 h. Consultations à son office, rue Villeré 195, de 5 à 7 h. du soir.
4déc—6f

E. TELLE,
DENTISTE,
est de retour et a repris l'exercice de sa profession. Cabinet, 263 rue du Canal, près la rue des Marais.
24 nov—1m—DimasJ.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21nov 3m D Ma J

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No 19 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Pension privée.
MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.
24 nov—

A VENDRE.
A vendre à l'amiable, la MAISON située encoignure Royale et Toulouse, bornée par les rues Royale, Saint Pierre, Chartres, et Toulouse, ainsi que la maison rue Royale No 89, entre Conti et St Louis.
Pour plus amples informations, s'adresser au No 79 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti.
8 déc—6f

MAISON A LOUER.
Maison à coin des rues Royale et St-Philippe, contenant sept chambres, une cuisine, une chambre à bain, grenier, gaz et toutes les améliorations modernes. La maison vient d'être réparée et restaurée à nouveau et se trouve en excellent état. Elle sera cédée pour $25 par mois à un bon locataire qui paye exactement.
S'adresser à T. DANZIGER'S SON, 157 rue du Canal.
1nov—

MAGASIN A LOUER.
UN MAGASIN, rue Royale No 290, à une porte de la rue St Philippe, avec les étagères, les vitrines, les comptoirs, installations de gaz complètes et en excellent état de réparation.
Loyer $25 par mois.
S'adresser à T. DANZIGER'S SON, Rue du Canal, 157
10 nov—

MAGASIN A LOUER.
Magasin à l'encoignure Royale et St-Philippe, avec comptoirs, étagères vitrines et installations complètes pour le gaz et magasin en bon état.
Loyer $50 par mois.
S'adresser à T. DANZIGER'S SONS, 157 Canal.
10nov—

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 nov 78—1 an V&D

P. SAMORINI.
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a transféré son magasin de chaussures pour dames, hommes et enfants du No 94 de la rue Royale, au No 54 de la même rue. Il profite de cette occasion pour remercier sa nombreuse clientèle du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour et en sollicite la continuation.
10 nov—1m

Charbons! Charbons!
Charbon - - Pittsburg - - Charbon.
W. G. COYLE & CO.
35..........CARONDELET..........35
COIN GRAVIER.
CHARBON PITTSBURG ET CANNEL DE LA VIRGINIE.
—AUSSI—
Anthracite en blocs, et en morceaux de la grosseur d'un œuf ou d'une châtaigne.
Livré aux plus bas prix du marché.
28 Nov—3m.

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.
JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL, Agent.
16 sept—

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.
COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.
Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.
1er sept—4m

COAL. CHARBON.

CHS. GAULON, marchand de charbon de Pittsburgh, Anthracite et Cannel, office 34 Carondelet près Gravier. Branche 120 Passage de la Bourse et dépôt coin Moreau et Champs Elysées.—Ayant toujours plusieurs chalands et barges du meilleur charbon de Pittsburg, offre à vendre aux planteurs, en haut et en bas du fleuve, par n'importe quelle quantité au plus bas prix du marché. Les détaillants et les familles de la ville sont priés de laisser leurs ordres à un des endroits ci-dessus désignés. Toutes les personnes qui laisseront leurs ordres aux prix d'aujourd'hui, recevront leur charbon sur demande sans augmentation de prix pendant l'hiver.
20 oct—6 m—D. Mar. J.

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA, MARCHANDS de CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel,
Bureau No 1 Carondelet près Canal. Dépôt sur la Levée, auprès de la rue Marigny, 3e District.
Se recommandent à leurs amis et au public en général, [illegible]
7 juill—ds D M J

Argent à prêter
SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles [illegible] à un intérêt aussi [illegible] que dans [illegible] institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART, Au No 42 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Gérant.
28 jan—1an

LE PALAIS DES MEUBLES DE JOS. B. HUBBARD
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

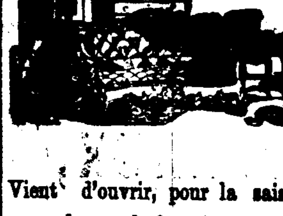

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de MEUBLES DE SALON, de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

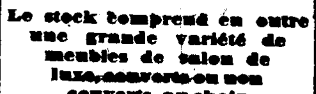

Grand assortiment de Soies écrues, Cotelinés, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

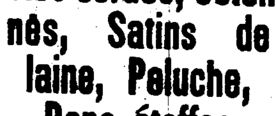

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de GLACES du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à TRES BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,
190 S. RAMPART, coin PERDIDO.
27 nov—

L.S.L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA DIXIEME ANNEE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA— A la Nouvelle-Orléans, Lne., LE MARDI, 14 JANV. 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2. CLASSE A.

GROS LOT: $30,000, 1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A— $110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, DANS LA MATINEE DU MARDI, 14 JANV. 1879. —A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de....	10,000.....	10,000
1 Lot de....	5,000.....	5,000
2 Lots de...	2,500.....	5,000
5 Lots de...	1,000.....	5,000
20 Lots de...	500.....	10,000
100 Lots de...	100.....	10,000
200 Lots de...	50.....	10,000
500 Lots de...	20.....	10,000
1,000 Lots de...	10.....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit.... 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.... 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit.... 900

1,857 Lots se montant à........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 14 Janvier 1879. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

AVIS AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison C. JAUBERT & CO, 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU À COURT TERME.
19nov—1m

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000 ont été faits et vendus, chiffre qui excède le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence. GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

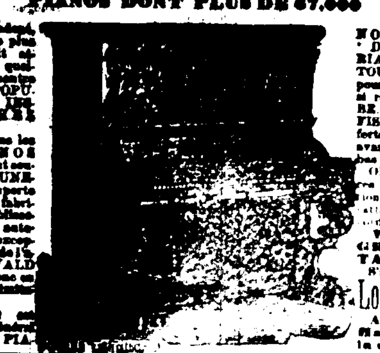

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique [illegible] etc. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,
90..........RUE DE CHARTRES..........90
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHE, SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison exécute les ordres de la campagne et garantit de bien les remplir avec soin et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de D[illegible]. Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy.
1er sept—1 an.

Institutions! Institutions!

LEÇONS D'ESPAGNOL.
MLLE BELEN DE MIRANDA donne des leçons d'Espagnol à domicile ou chez elle, rue Magazine No 518.
29 nov—1m

INSTITUTION.
Columbian Educational et Kindergarten Institute.
128 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Ancienne institution d'AQUIN. Nouvelle sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 9 septembre 1878.

CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet, tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées, il en est de même de l'allemand et des mathématiques.

Le bâtiment laisse tout ce que l'on peut désirer de mieux; les batisses sont spacieuses et aérées et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable. La cour et les galeries sont vastes et suffisent amplement aux jeux et à l'exercice des élèves.

L'enseignement de la musique reçoit une attention toute particulière; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art et de lui donner une exécution brillante.

Conditions modérées.
21 nov—1m

INSTITUT LOCQUET LE ROY,
Nlle-Orléans, rue du Camp 960,

CETTE INSTITUTION sera ouverte LUNDI, 25 novembre 1878, sous les auspices de Mlles Mohe, filles de feu E. Warren Mohe, succédant à Mme Locquet Leroy, dont elles ont acheté la bonne clientèle et le droit de diriger l'Institut sous son ancien nom. Aucun changement ne sera fait dans la conduite et l'administration de l'école, ni dans les professeurs, si ce n'est dans le cas où les maîtresses elles-mêmes de l'établissement ne voudraient y jouer un rôle actif.

Elles sollicitent respectueusement la continuation du patronage jusqu'ici accordé et libéralement, à l'institution et [illegible] du public en général, promettant de se dévouer rigoureusement à tous les intérêts des élèves confiés à leurs soins.

Conformément à ce qui précède, Mme Locquet Le Roy annonce à ses amis et patrons que la confiance qu'elle a dans les demoiselles qui lui succèdent est sous tous les rapports à la hauteur de la grave charge qu'elles assument. Elle assure, en outre, ses amis qu'elle prêtera toute l'assistance morale qu'elle pourra par sa présence quotidienne dans les salles d'école en une capacité quelconque pour la continuation du succès de l'institution.
17 nov au 31 déc

Institut St-Louis,
POUR JEUNES FILLES,
Dirigé par Mme E. H. MATTHEY,
Rue Dauphine No 275, entre Ursulines et Hôpital.
25août—3mas15décJDM

Les Matelas bordés de cordes, PATENTE DONAHOE,
Sont reconnus comme les plus propres, les mieux faits, les moins chers et durant le plus.

GRAND assortiment toujours prêt à être livré. Aussi, toiles à matelas confectionnées avec bordures en cordes de toutes grandeurs et qualités, à bas prix.

Le public est invité à venir examiner ces articles que je me ferai un plaisir de lui exhiber, soit que l'on désire ou non acheter.

Réparation de toute espèce de matelas.

Fabrique et salle de vente, 44 rue de Chartres, succursale, No 8 Ste-Anne.
J. J. DONAHOE, Propriétaire du brevet.
13 nov—1an—D Mar J.

JOS. BRANDNER,
Marchand—Tailleur,
34..........RUE BOURBON,..........34
A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
3 nov—3m.

BUREAU DE PRETS, OTTO SCHWANER,
17..........RUE BARONNE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

Bisulfite de Chaux
—DE—
1851 — BONNABEL — 1878

LE seul agent antiseptique défenseur et décolorateur parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre au grain ferme et pas de mélasse. Vingt-sept ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.
H. BONNABEL.
Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville.
17 oct—2m

FOURNEAU ROBERT E. LEE.
CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux actuellement en vente. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le commerce l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.
96..........rue Baronne..........96
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

Etat de situation DE LA BANQUE NATIONALE D'ÉTAT
A la Nouvelle-Orléans,
A la clôture des affaires, samedi, 30 Novembre 1878.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,9[illegible]4,804 06	
Bons des Etats-Unis	[illegible]0,000 00	
Autres bons et obligations	[illegible]0,111 50	
Banquiers	[illegible]0,000 00	
Autres biens fonciers	[illegible]0,000 00	
Cinq pour cent fonds de rachat	2,250 00	
Autres valeurs en comptant	1[illegible]7,179 65	
Dépenses courantes payées	[illegible]9,645 62	
Dû par des agents de réserve approuvés	$156,926 86	
Dû par des banques et des banquiers	119,126 49	
Comptant	651,963 33	
		9[illegible]3,216 80
Total		$2,479,312 90

PASSIF.

Capital social	$4[illegible]5,000 00	
Fonds de surplus	[illegible]5,000 00	
Autres profits non divisés	1[illegible]0,385 93	
Circulation	[illegible]5,000 00	
Dividendes non payés	11,910 86	
Dû aux déposants	$1,560,070 62	
Dû aux banques et banquiers	171,945 37	
		1,7[illegible]2,015 99
Total		$2,479,312 90

Change acheté et vendu sur la Californie.
Change vendu sur la Joint Stock Bank de Londres et A. & M. Heine, Paris.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

BANQUE DE NEVADA de San Francisco.
Agence de New York, Wall St. 62.

Capital payé..........$10,000,000 en or
Surplus, (en bons des Etats-Unis)..........3,500,000 en or

C. T. CHRISTENSEN, GEORGE L. BRANDNER, } Agents.

Emet des traites commerciales et des lettres de crédit pour les voyageurs, bonnes pour toutes les parties du monde. Tire sur l'étranger et l'intérieur et fait des transferts d'argent par le télégraphe et le câble. Donne une attention spéciale à toute monnaie d'or et d'argent, et aux dépôts et aux collections et garanties en Californie; et s'arrange à payer des dividendes sur telles garanties collatérales aux termes échus.

BANQUIERS:
Londres—SMITH, PAYNE & SMITHS.
Londres—UNION BANK OF LONDON.
New York—The BANK OF NEW YORK, N. B. A.
Nouvelle-Orléans — The STATE NATIONAL BANK.

Des lettres de commerce et de crédit pour voyageurs seront émises par la Banque Nationale d'Etat par l'intermédiaire de la Banque de Nevada de San Francisco, à New York.
3 déc—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aubert (François) — Foalhouse
Arnaud (Pierre Auguste) — Falo (Evina)
Aimé — Grossman (Pierre)
Adam (Jacques) — Grainderge Toussaint (Manuel)
Bessy (Charles) — Gerardi (Mme fme Gerdon)
Besson (Emile Jean Marie) — Hamant (Joseph)
Bonaventure dit Robert Delbeau — Jambert (Casimir)
Baffeau (Paul Jules) — Lefort (Gustave)
Bernet (Jean Marie) — Lefevre (Paul)
Besson (Gaston) — Lacenter (Jean Marie)
Braquet (Eugène) — Lobert (Pierre Jacques)
Barthe (Jean) — Landrieu (Louis)
Claverie (François) — Letembe Mo
Coulon (Pierre) — Letourneur (Pierre Adolphe)
Constant (Pierre Abraham) — Monkensturin
Coppet (Alexandre de) — Meige
Colomnet (Edouard et Louis) — McIver
Chauman (Emma Vve Lesselier) — Miral (Antoine et Jean armais)
Clermont (René) — Martin (André)
Chappuis (Joseph) — Poirier (Auguste)
Challamme (Marie fme Corrus) — Peteers (Julien)
Durand (Edouard) — Passerieux (Angèle)
Ducoux (Idelfonse) — Sannier (Gaston)
Dumas (Mr) — Schnegg (Charles Ibernot)
Duffourg (Bertrand) — Toujan (Timothée)
Esbrevost (Jean Marie Louis) — Tanguy (Jean Marie)
Tenese (Etienne Louis)
Vidal (Charles)
Vignevieille (Jean Marie)

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat, Cte LEON BELLAGUET.
28 nov—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS,
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle Orléans.
13 juil 78—1 an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

AVIS JUDICIAIRES.

DANS L'AFFAIRE DE L'ASSOCIATION CONSOLIDEE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

COUR DE CIRCUIT DES E. U. POUR LE CINQUIEME CIRCUIT ET DISTRICT DE LA LOUISIANE —DOSSIER No 8014.

VENTES DE RECEVEURS DE SUPERBES SUCRERIES, TERRES BOISEES, BANCS DE COQUILLES, SITES POUR ORANGERIES, ETC.,

DANS LES PAROISSES DE ST-CHARLES, LAFOURCHE, JEFFERSON ET ST-TAMMANY, LNE., ET TRENTE-QUATRE BEAUX ILETS DANS LES TROISIEME ET SIXIEME DISTRICTS DE LA NLLE ORLEANS.

LE TOUT SANS RÉSERVE A DES CONDITIONS FACILES ET LONG CRÉDIT.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux No 31, de la rue du Camp.—Le LUNDI, 30 décembre 1878, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans la ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu d'un décret de l'hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit et District de la Louisiane, signé le 10 juillet 1878 et d'un ordre supplémentaire daté du 13 novembre 1878, et rendu dans l'affaire de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, dossier No 8014, la propriété décrite qui suit, savoir:

Dans la Paroisse St Charles:

1—Le HOME PLACE, une des plus riches sucreries de la Louisiane, située dans la paroisse St Charles, à environ vingt quatre milles en dessus de la ville de la Nlle-Orléans, près du chemin de fer de la Nlle Orléans et Texas, mesurant 15 arpents de face au fleuve Mississipi, rive droite, sur une profondeur moyenne d'environ 65 arpents, plus ou moins; sa ligne supérieure formant la limite inférieure de Mahaville, et la ligne inférieure étant immédiatement au dessus et joignant la propriété de la paroisse, sur laquelle est située la maison de cour; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, comprenant en partie de

UNE MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES FORTEMENT CONSTRUITE ET CONVENABLEMENT ARRANGEE, rez-de-chaussée et étage supérieur, mesurant 63 pieds sur 32, grandes galeries tout autour, en haut et en bas, faisant une dimension totale de 85 pieds sur 54. Elle contient sept chambres au rez-de-chaussée, pavées en carreaux de marbre blanc et noir, et huit appartements en haut.

La principale résidence est flanquée de chaque côté, et à une courte distance de deux confortables cottages en bois, dont l'un contient trois chambres et un cabinet, et l'autre deux chambres et un cabinet.

A environ vingt yards de la maison est une autre maison substantielle en briques, contenant quatre chambres et diverses dépendances et convenances. Les terrains entourant la maison ont été toujours tenus dans un excellent état de culture et sont considérés comme étant parmi les plus beaux de la Louisiane. Avec quelques frais comparativement faibles on pourrait leur rendre leur attrait et leur beauté d'autrefois.

UN JARDIN d'amples dimensions entre le fleuve et la maison, orné de plantes les plus rares, planté d'arbres et d'arbustes, dont beaucoup sont des merveilles de beauté et de dimensions et d'arbres fruitiers, tels qu'orangers, citronniers, oliviers et d'arbres d'ornement sur la façade et en arrière un parterre de plusieurs arpents, entrecoupé de bosquets de magnolias, de chênes, pacaniers et autres arbres—spécimens indigènes et exotiques rares—rendant la propriété extraordinairement pittoresque et précieuse pour une résidence.

UNE SUCRERIE BATIE EN BRIQUES avec un équipage de six chaudières ouvertes.

Une bonne machine à vapeur et des bouilloires. Un bon moulin à sucre, un cane Carrier, et toutes les dépendances ordinaires de bottes pour le jus, réfrigérateurs, etc.

Une grande et commode purgerie de plus de 300 boucauts de capacité.
Un brûleur de bagasse.
Un grand hangar pour la canne, 90 pieds sur 60.
Un bon magasin à maïs, 70 pieds sur 50.
Une grande écurie contenant 48 mangeoires.
Un atelier de forgeron.
Camps pour travailleurs, deux bâtisses de six chambres chacune, et cinq de deux chambres chacune.
27 bonnes mules.
7 charrettes pour cannes, 3 petites charrettes. Et un grand stock de charrues, [illegible], couteaux à cannes et autres instruments d'agriculture. La récolte de l'année actuelle consiste en 40 arpents de cannes de plant, de 120 arpents de rejetons de première année et 55 arpents de souches de seconde année, qui pourront fournir une quantité suffisante de plants de canne pour planter 120 arpents, le reste de la récolte est réservé par les vendeurs et il sera enlevé par eux dans un délai raisonnable après la vente, aussi l'usage des mules, de la sucrerie, des charrettes, etc., jusqu'à ce que la récolte soit complètement prête à être envoyée au marché. On compte livrer possession vers le 1er janvier 1879 ou plus tôt si c'est possible.

2.—UNE AUTRE SUCRERIE DE VALEUR ou ETENDUE DE TERRE, située dans la paroisse St Charles, Lne à environ vingt-cinq milles au dessus de la Nlle Orléans, mesurant 6 arpents 3/4 de face au Mississipi, rive droite, sur 40 arpents, plus ou moins, de profondeur, et bornée à la ligne inférieure par le haut d'Hahnville, qui la sépare de la plantation "Home Place." Il n'y a pas d'autres améliorations sur la terre ci-dessus décrite, que des barrières et 52 arpents de très beaux plants de canne, ce qui est réservé avec le privilège de les enlever par les vendeurs dans un délai raisonnable après la vente. Toutes les souches seront la propriété de l'acheteur.

Dans la Paroisse Lafourche.

3.—CETTE GRANDE PROPRIETE DE VALEUR CONNUE COMME LA "VACHERIE PLANTATION," située dans la paroisse Lafourche, Louisiane, à peu près à six milles de Lockport, et mesurant environ 2 lieues de front sur le Bayou Vacherie et s'étendant en profondeur environ 3 lieues plus ou moins. Cette terre est bornée d'un côté, en partie, par de petits morceaux de terre et de grands coteaux de coquilles connus sous le nom de "Temple" et du "Temple" à la ligne de derrière, par le Bayou des Allemands, et de l'autre côté par une ligne aboutissant au milieu d'un marais connu comme la "Prairie du Petit Bois." La terre contient 34,000 acres plus ou moins. La dite plantation est divisée en deux portions inégales et irrégulières par un morceau de terre par lequel passe le canal de la Compagnie du canal Barataria et Lafourche.

Les améliorations qui se trouvent sur le terrain consistent en partie en deux cottages de résidence, quinze cottages en briques et six en bois, quatre écuries, deux cuisines, une grande sucrerie en briques avec pressoir, contenant machine à vapeur, raffinerie, chaudière à sucre, hangar aux cannes, chaudières à bagasse, etc., aussi un moulin à scie avec une machine puissante et une machine à vapeur. Une propriété d'une grande fertilité et d'une productibilité inépuisable.

Dans la Paroisse de Jefferson.

4.—LA PLANTATION "GRANDE TERRE" étant une île connue sous le nom de "Grande Terre" dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, située à l'embouchure de la baie Barataria et est bornée par elle d'un côté et par le golfe du Mexique de l'autre. La plantation comprend toute l'île supposée compter 1,200 acres et de laquelle le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est réservé 132 acres superficiels, plus ou moins, pour le bénéfice de l'armée et sur laquelle est construit le Fort Livingston. Pas d'autre bâtiments ni d'autre améliorations. Comme site pour une grande et magnifique orangerie, ces avantages ne peuvent être surpassés.

Dans la paroisse de St. Tammany.

5.—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un HOTEL situé dans la ville de Madisonville, paroisse St. Tammany, Lne, dans le carré No 2 sur le plan de la dite ville, mesurant 124 pieds de face sur la rue Water, sur une profondeur et une façade de 180 pieds sur la rue Mulberry, formant l'angle des deux rues.

Dans la paroisse d'Orléans.

6.—UN CERTAIN CARRÉ DE TERRE désigné par le No 71, Faubourg Washington, Troisième District, Nlle-Orléans, comprenant vingt-quatre lots numérotés de 1 à 24 inclusivement, et mesurant 270 pieds sur chacune des rues Agriculture et Industrie, par 341 pieds sur chacune des rues Barthélémy et Mazant.

7.—TRENTE-TROIS TERRAINS CARRÉS DE CHOIX ÉLEVÉS à Fribourg, Nouvelle Orléans, Sixième District Municipal, désignés sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 21 janvier 1871, par les Nos. 13, 14, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66 et 67, et sont ainsi bornés:

L'îlet No 13 est borné par la propriété de feu le marquis de Foucher sur le côté inférieur, et par les rues Chestnut, Warren et Warsaw.
L'îlet No 14 est borné par les rues Warren, Warsaw, Chestnut et Broadway.
L'îlet No 20 est borné par la propriété de feu le marquis de Foucher, et par les rues Chestnut, Wapping et Warren.
L'îlet No 19 est borné par les rues Broadway, Chestnut, Warren et Wapping.
L'îlet No 21 est borné par la propriété Foucher, les rues Chestnut, Wapping et Wandorf.
L'îlet No 22 est borné par les rues Broadway, Chestnut, Wapping et Wandorf.
L'îlet No 27 est borné par les rues Broadway, Chestnut, Wandorf et Bore.
L'îlet No 28 est borné par la propriété Foucher, les rues Chestnut, Wandorf et Bore.
L'îlet No 29 est borné par la propriété Foucher, et les rues Chestnut, Bore et Sauvé.
L'îlet No 30 est borné par les rues Broadway, Chestnut, Bore et Sauvé.
L'îlet No 31 est borné par les rues Broadway, Pine, Bore et Sauvé.
L'îlet No 34 est borné par les rues Pine, Broadway, Destrehan et Sauvé.
L'îlet No 35 est borné par les rues Broadway, Sauvé, Destrehan et Chestnut.
L'îlet No 36 est borné par les rues Chestnut, Sauvé et Destrehan et la propriété Foucher.
L'îlet No 37 est borné par la propriété Foucher, et les rues Chestnut, Destrehan et Miro.
L'îlet No 38 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Destrehan et Miro.
L'îlet No 43 est borné par les rues Broadway, Chestnut, Miro et Gayoso.
L'îlet No 44 est borné par la propriété Foucher, et les rues Chestnut, Miro et Gayoso.
L'îlet No 45 est borné par la propriété Foucher, les rues Claiborne, Gayoso et l'intersection de la rue Canada.
L'îlet ou carré No 50 est borné par les rues Claiborne, Broadway, Pine et Canada.
L'îlet ou carré No 51 est borné par les rues Claiborne, Canada, Chestnut et Broadway.
L'îlet No 52 est borné par la propriété Foucher, et les rues Chestnut, Claiborne et Yazoo.
Le carré ou îlet No 51 1/2 est borné par les rues Claiborne, Yazoo, Broadway et Chestnut.
L'îlet No 53 est borné par la propriété Foucher et les rues Chestnut, Mobile et Yazoo.
L'îlet No 54 est borné par les rues Yazoo, Mobile, Chestnut et Broadway.
L'îlet No 55 est borné par les rues Claiborne, Mobile, Pine et Broadway.
L'îlet No 60 est borné par la propriété Foucher et les rues Chestnut, Mobile et Chacta.
L'îlet No 59 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Mobile et Chacta.
L'îlet No 58 est borné par les rues Broadway, Pine, Mobile et Chacta.
L'îlet No 61 est borné par la propriété Foucher, la rue Chestnut, l'Avenue Broad et la rue Chacta.
L'îlet No 62 est borné par la rue Chestnut, l'Avenue Broadway et les rues Chacta et Otaïti.
L'îlet No 63 est borné par l'Avenue Broadway et les rues Chacta, Otaïti et Pine.
Le carré ou îlet No 66 est borné par l'Avenue Broad, la rue Otaïti, l'Avenue Broadway et la rue Pine.
L'îlet No 67 est borné par l'Avenue Broadway, la rue Otaïti et l'Avenue Broad.

Le tout convient admirablement à des laitiers et à des jardiniers. La terre est élevée et bien desséchée. Le tout sera vendu en quantités au gré des acheteurs. Pour les dimensions spécifiques, voir le plan.

Termes et conditions.—POUR LES TERRES AMÉLIORÉES, la moitié comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent, du jour de la vente à parfait paiement, les clauses habituelles de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des montants des billets. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux vendeurs.

Pour les terres non améliorées—un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés, [illegible] huit pour cent d'intérêt [illegible] cinq pour cent [illegible] d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des montants des billets.

Les propriétés seront vendues libres de toute hypothèque, les titres en seront parfaits, et les taxes en auront été payées jusqu'au jour de la vente. Les acquéreurs devront acquitter toutes les taxes qui seront dues après le jour de la vente.

Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera exigé des acquéreurs au moment de la vente, pour garantir l'exécution des conditions de la vente.

Les dépenses et les actes pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Tous les autres détails seront donnés à la vente.
29 Nov.—29, Nov. 7, 14, 21, 28 Déc.

Belle résidence en briques et en bois, et local bon pour bâtir,
Dans les 3e et 4e Districts.
Par consentement des parties, sans limites, pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques, par consentement des parties, pour payer une hypothèque—

1. Cette bonne et solide résidence à 2 étages, substantiellement bâtie en briques, désignée par le No. 343, rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Esplanade, Frais et Royale, contenant un vestibule et deux salons au rez-de-chaussée, trois beaux appartements au second et deux au troisième, une maison en briques à deux étages au fond de la cour, citerne, etc.

2. Le grand et beau lot situé sur les Champs Elysées dans l'îlet borné par cette avenue et les rues Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste, mesurant 40 pieds de face aux Champs-Elysées, et 115 pieds de profondeur. Un vestibule charmant pour cette résidence.

3. La belle résidence en bois à 2 étages avec deux lots, jardin de face et de côté, désignée par le No 55 rue St-Mary, 4me district, dans l'îlet borné par les rues St-Mary, Félicité, Rousseau et St-Thomas. Voyez le plan à la vente pour les dimensions du terrain.

Conditions, un demi ou un tiers comptant à l'option de l'acheteur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 p. 0/0 par an d'intérêt et 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite pour le paiement, et la police transférée au vendeur, et l'acheteur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes dues en 1877 et 1878. Un dépôt de 10 p. 0/0 sur le prix sera requis au moment de la vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant O. Drouet, notaire.
7 déc—

Belle propriété cottage dans le Second District, pour clore la succession de Mme Veuve Michon.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI 14 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu, aux enchères publiques les biens de Mme Vve P. J. Michon, consistant en propriétés qui suivent, à savoir:

1° La belle résidence, cottage en bois, désignée par le No. 362, rue Ste-Anne, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Roman et Prieur, contenant 4 chambres, hangar, appentis, citernes, etc.

2° Le joli double cottage, désigné par le No 218 rue Miro, dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Ursulines et St-Philippe, contenant 3 appartements, cuisine et citerne dans chaque tenement.

3° La maison très convenable en bois et à deux étages, désignée par le No 179, rue St Pierre dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Tremé et St-Claude. Le premier corps de logis et l'arrière bâtisse contiennent 10 chambres et donnent un gros revenu de location.

CONDITIONS.—Un tiers ou une moitié comptant, le reste à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 p. 0/0 d'intérêt par an, 5 p. 0/0 pour frais d'avocat—police d'assurance transférée et l'acheteur assumant le payement des taxes dues et exigibles en 1879 en outre du prix d'adjudication.

Les actes de vente devant le notaire désigné par l'encanteur aux frais des acquéreurs.
1erdéc—7 au 14déc—

Vente positive pour payer une hypothèque.
Le magasin et la résidence en briques à trois étages, No 69 rue de Chartres et 82 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp. SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu, aux enchères publiques, du consentement des parties, pour payer une hypothèque—

Ce magasin et maison à trois étages en briques, dans le centre de la ville, désigné par le No 69 de la rue de Chartres et 82 du Passage de la Bourse dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Bienville, Conti et Passage de la Bourse. La propriété entière mesure 25 pieds 1 pouce sur la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, et 148 pieds, 5 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations rue de Chartres comprennent une bâtisse fortement construite en brique et à trois étages, contenant un magasin en bas, bon pour une vente en gros ou en détail et pour fabrique. Les étages supérieurs sont bons pour pensions. La portion qui fait face au Passage de la Bourse est une maison à un étage avec un attique, récemment bâtie et en briques, occupée comme fabrique. L'occupant veut bien la louer pour une ou plusieurs années à $300 par an.

Conditions:—L'acheteur assumera le paiement de trois billets datés du 30 mars 1878, payables respectivement à 1, 2 et 3 ans après cette date pour $1375 chacun, portant intérêt au taux de 8 p0 par an de leur date jusqu'à paiement final avec la clause usuelle de 5 p0 pour frais d'avocat dans le cas où il faudrait exercer des poursuites pour leur collection, et le reste comptant.

Acte de vente par devant le notaire désigné par l'encanteur aux frais de l'acheteur.
1 Déc—1, 7, 8, 14, [illegible]

Un excellent placement.
Dans un des meilleurs quartiers de commerce, en face du marché français—un des magasins d'épiceries de Hencke, au coin des rues Vieille-Levée et St-Philippe.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique, du consentement des parties—

L'excellent emplacement de commerce situé en face du marché français, désigné par le No 243 de la rue Vieille Levée, aujourd'hui rue Peters, dans l'îlet compris entre les rues Vieille-Levée, Chartres, Dumaine et St-Philippe. Le terrain a 21 pieds 4 lignes de face à la rue Vieille-Levée ou Peters, sur 100 pieds de profondeur et 2 pieds 4 lignes de large au fond.

La bâtisse est désignée par le No 243 de la rue Vieille Levée; elle est à étage, en briques, à mansarde, solide, à cinq bonnes chambres au rez-de-chaussée et deux au-dessus. Elle est louée à bail à M. Hencke, l'épicier bien connu, jusqu'au 1er septembre 1880, à raison de $1200 par an. Le loyer doit se payer tous les mois et le locataire tient le magasin en bon état, à ses propres frais. Il n'y a pas de meilleur emplacement de commerce dans ce quartier florissant, et on ne saurait trouver un placement plus avantageux.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou la moitié comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et paiement, par l'acquéreur, en outre du montant de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1879.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Chas. G. Andry, notaire.
21déc—1 7 8 14au21

PAR D. E. MORPHY & SON.
Clear et Clear Rib, Epaules, Bacon.

PAR D. E. MORPHY & SON, D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MARDI 10 décembre 1878 à 11 heures du matin, sur la levée au pied de la rue Lafayette, pour clore une consignation, reçue par le steamer J. H. Chambers—
27 boîtes Bacon Clear Sides,
7 " " Rib.
Conditions—Comptant.
10 déc

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ A L'ENCAN.
La salle de la Parfaite Union avec de grands terrains.
Rue des Remparts,
Entre les rues Dumaine et St. Philippe.
A de longs termes de crédit.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 11—SAMEDI, 11 janvier 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques—

Cette magnifique propriété connue comme la salle de la Parfaite Union, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St. Philippe, Dumaine, et mesurant en pieds américains 112 pieds de face à la rue des Remparts, et 212 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure et 142 pieds 8 pouces et 1 ligne en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un édifice à deux étages, vaste et substantiellement construit, avec une façade ornementale, ayant quelque 15 chambres, salles, vestibules, barroom, sans compter la grande salle de bal ou de concert, loge, antichambre et réfectoire. Sur le derrière il y a un cottage en briques à 1 étage avec 4 chambres et cabinet et avec un hangar couvert en ardoises.

Avec quelques faibles dépenses on pourrait faire de cette propriété l'établissement le plus complet pour une académie ou pour diverses sociétés eu égard à son point central, dans une des plus belles parties de cette superbe avenue, la rue des Remparts, et dans la position la plus convenable au-dessous de la rue du Canal.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, et 3 ans, avec intérêt à huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, et avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, notaire.
8déc—15,22,29 déc et 2,4janv.au11

PAR S. GUINAULT.
—SANS LIMITE—
Jolie propriété d'encoignure.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 14 décembre 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

UN lot de terre formant encoignure aux rues St. Antoine et St. Claude ou Bons-Enfants, mesurant 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur 64 pieds de face et profondeur à la rue St. Claude. Ensemble une maison double cottage, avec mansarde, contenant quatre chambres et une cuisine haute avec quatre chambres, le tout en parfait état; deux citernes, puits, deux latrines, etc., etc. Voir les plans à la Bourse.

L'occupant actuel offre de garder la maison sous un bail d'un an, avec privilège de renouvellement, pour une seconde année à raison de $20 par mois à l'option de l'acquéreur.

Conditions—$300 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à un an de $562 50 et des intérêts à 8 pour cent, payable le 2 février 1879 et la balance, si balance il y a, à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acheteur, lequel assumera les taxes exigibles en 1879.
4 déc—4, 8 au 14 inclu

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.
Vente annuelle de l'importation de M. E. Molinié.
No 101, rue Gravier, au premier étage.
A des conditions libérales de crédit.

Toutes marchandises fraîches et élégantes arrivées par les derniers steamers européens et consistant en Alpacas noirs, Delaines noirs, Cachemires, Tamise de 3/4 et de 6/4, Mérinos, Grenadines, Bombazins, Etamine, Toiles blanches, Draps Italiens, Mouchoirs blancs, Serviettes, Mouchoirs madras, Bonneterie française, allemande, anglaise, etc., etc.

Aussi
75 lots bijouterie extra fine.

PAR A. & L. LEVY. — ALEXANDRE LEVY, encanteur.—MARDI, 10 du courant à 10 heures du matin, au magasin No 101 rue Gravier, au premier étage, seront vendues les marchandises ci-dessus, sans réserve quelconque pour clore une consignation.

LUNDI, 9 du courant, dans la salle d'encan 33 rue des Magasins une consignation spéciale de 1200 lots des plus beaux vêtements qui aient jamais été envoyés à ce marché pour du comptant sur remises.

Aussi
75 lots bijouterie extra fine.
6 déc—5t

PAR VINCENT & CO.
Habillements d'hiver et d'automne, articles de toilette pour messieurs, chapeaux de feutre et laine.

PAR VINCENT & CO., 62, 64 et 66, rue de la Douane.—MARDI, 10 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu les articles ci-dessus mentionnés.
10déc—

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Grande et importante vente
—DE—
FUSILS ET ÉCHANTILLONS DE QUINCAILLERIE, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46, rue Royale.

L'attention des négociants en quincaillerie et du public en général est appelée à la vente qui aura lieu le LUNDI et le MARDI, 9 et 10 décembre, au magasin dernièrement occupé par MM. A. Olivier & Co., No 80 rue du Canal, entre Camp et Magasin.

Cette vente consiste en un grand assortiment de fusils à un et deux coups et un jeu complet d'échantillons de Birmingham, tels que, pinces, cadenas, étrilles, scies, pupitres, plateaux, etc., etc.

—AUSSI—

Deux coffres-forts de fer, une porte de voûte en acier, chandeliers à gaz, porte-fusils, vitrines, lits de fer, etc., etc., le tout se vendra pour clore des consignations.

Conditions—Comptant.

N. B.—Le magasin sera ouvert pour les visiteurs le vendredi et le samedi avant la vente afin qu'ils puissent examiner la marchandise.
1er déc—

Habitations Sucrières.

L'HABITATION SUCRIÈRE "ANTONIA" FAISANT FACE AU FLEUVE MISSISSIPPI, DANS LA PAROISSE OUEST-BATON-ROUGE.

L'HABITATION SUCRIÈRE "OLIVA" FAISANT FACE A LA FAUSSE RIVIÈRE, DANS LA PAROISSE POINTE COUPÉE.

Successions de Magin et Miguel Puig.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Numéros 37,394 et 37,388.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale.—JEUDI, 9 janvier 1879, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS DANS LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, RUE ROYALE ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à deux ordres de l'honorable A. L. Tissot, Juge de la Deuxième Cour de District, de la paroisse d'Orléans, datés le 28 novembre 1878, pour le compte des susdites successions, les habitations sucrières ci-après décrites, savoir:

1° La moitié indivise d'une certaine portion de terre ou habitation sucrière située dans la paroisse Ouest-Baton-Rouge, dans l'Etat de la Louisiane connue sous le nom de l'habitation sucrière ANTONIA, mesurant treize arpents et un quart d'arpent plus ou moins de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de quatre-vingts arpents entre lignes parallèles, bornée du côté de la partie supérieure par les terres de Joseph Hendry, et du côté de la limite inférieure par les terres de Théronce Dereztbourg, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence de famille, 12 cabanes à nègres doubles, maison pour l'économe, écurie, tonnellerie, crib et autres bâtisses, sucrerie et machine à vapeur et dépendances y appartenant, et toutes les autres bâtisses et améliorations qui y appartiennent, ensemble avec tous les mulets (23 plus ou moins), 1 cheval, buggy, 1 vache et 3 génisses, 25 moutons, 5 charrettes pour 3 mulets, 2 wagons, 1 charrette à bœuf, 3 charrettes à bagasse, charrues, harnais, meubles de maison, &c., &c., environ 231 arpents de terre en culture, 127 arpents de terre défrichée non cultivable, 50 arpents de souches de première année, 23 arpents de souches de seconde année, assez de plants de cannes pour planter 50 arpents maintenant en windrow.

2° Une certaine portion de terre ou habitation sucrière, située dans la paroisse de la Pointe-Coupée, connue sous le nom d'habitation sucrière "OLIVA" faisant face à la Fausse Rivière et mesurant quinze arpents de face à la Fausse Rivière sur une profondeur de quatre-vingts arpents et contenant environ dix-huit cents arpents de superficie et bornée sur la limite supérieure par les terres des héritiers de Sidney A. Lacoste et sur la limite inférieure par les terres de feu Vincent Ternant. Ensemble avec toutes les bâtisses, le stock, et en réalité tout ce qui s'y trouve dessus maintenant et appartenant à la dite habitation: 21 mulets, plus ou moins, wagons, charrettes, sucrerie avec machine à vapeur, les machineries et ses dépendances, une splendide maison de résidence &c; 25 arpents de cannes à windrow, 40 arpents souches de première année et 80 arpents souches de seconde année, &c., &c.

Termes et conditions pour l'habitation OLIVA: 1/3 comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de NON ALIENANDO; portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause additionnelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie, les bâtisses et machineries devant être tenues assurées par l'acquéreur en un montant que fixeront les parties intéressées et leur en faire le transfert des polices d'assurances; toutes les taxes payables et exigibles dans l'année 1879 seront payées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication et l'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Pour l'habitation ANTONIA: Un quart comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de NON ALIENANDO, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause additionnelle de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie, les bâtisses et machineries devant être tenues assurées par l'acquéreur en un montant que fixeront les parties intéressées et leur en faire le transfert des polices d'assurances; toutes les taxes payables et exigibles dans l'année 1879 seront payées par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication, et l'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pour l'habitation ANTONIA pardevant James Fahey, N. P.; et pour l'habitation OLIVA pardevant Octave De Armas, N. P., aux frais des acquéreurs.
7déc—7 14, 21, 28 4, 9 janv

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 2[illegible] 1878.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of affairs of the company on the 30th of April, 1878:

Fire premiums	$180,751 16	
Marine premiums	26,729 15	
River premiums	92,136 50	
	$299,616 81	
Earned premiums, less reinsurance and return premiums		$2[illegible]9,031 93
Losses paid and estimated, say:		
Fire losses	$44,424 27	
Marine losses	12,199 00	
River losses	40,635 96	
		[illegible]7,259 22
		$1[illegible]1,672 69
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, etc.	$50,391 28	
Less rents, salvage, savings, etc.	21,829 80	
		[illegible]8,561 48
Gross profits		$[illegible]3,010 [illegible]1
The company have the following assets:		
Bills receivable	$39,988 67	
Loans on bonds and mortgage	44,707 80	
		$84,696 47
Loans on call	$70,315 35	
Cash	68,136 62	
City bonds		1[illegible]2,441 97
Bank and other stocks		[illegible]3,117 20
Real estate		[illegible]3,186 63
Premiums in course of collection and suspense account		1[illegible]2,176 91
		[illegible]5,902 19
		$3[illegible]6,611 27

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of May 1878.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. on the capital stock of the company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash, be paid on MONDAY, June 10, to those parties entitled to receive the same.

TRUSTEES:
Thos. A. Adams, Jno. E. King,
Sam'l R. Newman, Fred'k Camerden,
Sam'l H. Kennedy, Joseph W. Hincks,
John Phelps, George Martin,
Adam Thomson, Albert Morrison,
Henry Abraham, L. C. Jurey,
Victor Meyer, Edward Nalle,
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell,
Edw'd J. Gay, Paul E. Mortimer,
Simon Hernsheim, John V. Moore,
Simon Forsheimer, W. B. Conger,
Jos. B. Wolfe, Henry M. Preston,
B. R. Post, T. J. Irby,
Edw'd Pilsbury, Reuben C. Bush,
[illegible]